



HAL
open science

Muliebriter fremere ? Le discours féminin dans les Annales de Tacite

Isabelle Cogitore, Louis Autin

► **To cite this version:**

Isabelle Cogitore, Louis Autin. Muliebriter fremere ? Le discours féminin dans les Annales de Tacite. Marion Bellissime; Pauline Duchêne. Veni, vidi, scripsi : écrire l'histoire dans l'Antiquité, 7, Ausonius Editions; UN@ Éditions, p. 103-124, 2021, PrimaLun@, 978-2-35613-379-3. 10.46608/prim-aluna7.9782356133793.7 . hal-01806535v2

HAL Id: hal-01806535

<https://hal.science/hal-01806535v2>

Submitted on 2 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MULIEBRITER FREMERE ?

LE DISCOURS FÉMININ DANS LES ANNALES DE TACITE

Isabelle Cogitore et Louis Autin

INTRODUCTION

Est-il vrai que, pour Tacite, “les femmes ne peuvent et ne doivent pas être des personnages historiques” ? À première vue, l’expression de J.-M. Engel¹ cristallise bien ce qui paraît être l’opinion de l’historien vis-à-vis des femmes de l’époque impériale. Toutefois, cette phrase ne rend guère compte de la complexité de la réflexion taciteenne sur la question et, plus grave, elle tombe dans le piège d’une lecture trop impressionniste des sources antiques, toujours très tentante avec Tacite, chez qui l’influence de la rhétorique et la multiplication des sentences donnent volontiers une image caricaturale des objets historiques étudiés. Or la lecture minutieuse du corpus, la prise en compte exhaustive de toutes les occurrences, l’absence de quelque préjugé que ce soit, tout cela nuance rapidement ce constat superficiel du désintéret taciteen² et invite à repenser la place des femmes dans le récit taciteen. À cet égard, l’angle d’attaque du discours garantit de ne pas tomber dans des lieux communs, et permet du même coup de croiser les approches du corpus en mêlant analyse rhétorique et analyse narratologique, dans un souci d’exhaustivité. De fait, la plupart des études qui se penchent sur le discours féminin³, voire sur le discours en général chez Tacite⁴, ne visent à prendre en compte que les discours suivis et les développements oratoires conséquents⁵ ; à l’inverse, nous voulons nous intéresser à toutes les occurrences de la parole féminine, quelles que soient l’étendue et la modalité de ce discours, du simple verbe de parole au discours direct le plus long⁶. Nous considérons que l’ensemble des interventions orales féminines forme un système significatif en lui-même. Par ailleurs, nous nous focaliserons sur les *Annales*, principalement parce que c’est dans cette œuvre que l’on trouve les femmes les plus influentes. Néanmoins, nous ne nous interdirons pas d’aller chercher dans les *Histoires* ou dans les *opera minima* des exemples pour éclairer notre propos⁷.

1 Engel 1972, 301.

2 Ce mouvement n’est au reste pas neuf dans les études taciteennes, comme le rappelait déjà Baldwin 1972, 84 et 97 signalant une nuance de R. Syme dans ce sens. Nous mentionnerons au long de cette étude et en particulier en conclusion des travaux plus nuancés sur la vision des femmes chez Tacite.

3 Particulièrement criant chez Nagues 2005. Constat fait avec beaucoup de justesse à l’échelle de l’étude des femmes en général chez Tacite par Posadas 1992, 148.

4 Tendence visible, par exemple, chez N. P. Miller (Miller 1964 et Miller 1975).

5 Syme 1981, 40, affirme même catégoriquement que Tacite ne donne pas la parole aux femmes dans l’hexade tibérienne et signale comme seule exception l’intervention d’Agrippine en Tac., *Ann.*, 4.52.2 et 53.1.

6 Ainsi étudions-nous ce que R. Utard préfère nommer “style indirect”, et qui contient ses trois catégories d’“expression indirecte”, de “citation indirecte” et de “discours indirect” à proprement parler (Utard 2004, 39-44). Nous utilisons dans cet article plutôt les catégories genettiennes, comme nous le rappellerons infra.

7 Toutes les références, sauf indication contraire, seront donc aux *Annales*.

La problématique soulevée par le discours féminin est bien sûr celle que soulève tout discours chez un historien antique ; mais elle comporte aussi des questionnements spécifiques, car les femmes ont chez les historiographes une place à part, tant du fait des sources mêmes que les auteurs ont pu utiliser à leur sujet qu'en raison de la part – réelle, supposée, fantasmée – que les femmes peuvent prendre à l'action⁸. Aussi les paroles des femmes dans le récit historique doivent-elles être questionnées avec prudence. Outre qu'il est très facile, en parlant de femmes, de se laisser aller à des poncifs "genrés", aborder la question féminine sous l'angle du discours et de la parole oblige à poser de la façon la plus nette possible la question de l'exercice du pouvoir, en particulier pour les Julio-Claudiennes. Nous nous demanderons ainsi ici s'il y a, chez Tacite, une forme spécifique du discours féminin, en observant le corpus de leurs prises de parole par deux éclairages méthodologiques complémentaires, l'approche rhétorique et l'approche narratologique. Le fil conducteur sera celui de l'efficacité, ou non, de la parole féminine chez Tacite, et les formes, rhétoriques ou narratologiques, qui traduisent cette influence. Ces deux méthodes se succéderont ici, d'abord par l'analyse de la rhétorique propre aux Julio-Claudiennes, puis par une étude élargie des caractéristiques syntaxiques des propos féminins en général dans les *Annales*.

RHÉTORIQUE ET EFFICACITÉ CHEZ LES JULIO-CLAUDIENNES

Les discours et paroles des principales femmes de la dynastie julio-claudienne, Livie, les deux Agrippine, Messaline, Poppée et Octavie, font partie des "grands moments" des *Annales* et il est difficile de ne pas se laisser influencer par le statut particulier de ces morceaux de bravoure. Considérer, femme par femme, le rapport que leurs paroles et discours entretiennent avec la rhétorique, d'une part sur le plan de l'organisation du discours, d'autre part sur le plan de l'efficacité constitue une analyse pratique⁹, ce qui a l'intérêt d'éviter les généralités, toujours dangereuses et plus encore quand il s'agit de femmes. Ce type d'analyse précise¹⁰ a pour effet immédiat de montrer que l'imprégnation rhétorique est forte dans ces "paroles", même brèves, des femmes de la *domus*¹¹; en outre, ces discours peuvent être questionnés sous l'angle de l'efficacité, but ultime de la rhétorique.

Livie

Commençons par Livie, bien présente dans les quatre premiers livres des *Annales*, et désignée d'abord comme *Liuvia*, puis rapidement comme *Augusta*, titre qui résume sa place exceptionnelle de veuve d'Auguste, adoptée par testament dans la *gens Iulia*.

Ses paroles sont assez rares dans les *Annales*, mais, dès le début de l'œuvre, un conseil de Sallustius Crispus signale qu'elles ont un poids considérable (1.6). Le contexte est celui de l'exécution d'Agrippa Postumus, selon Tacite sur ordre de Tibère et Livie ; les éventuelles paroles de Livie amèneraient la révélation de ces secrets sur lesquels repose le pouvoir de

8 Cette démarche est celle suivie par les articles réunis dans le volume *Matronae in domo et in re publica agentes* (Cenerini & Rohr Vio 2016), notamment celui de Manzo 2016.

9 On gardera à l'esprit que nous étudions ici les paroles des femmes telles que Tacite a voulu les transmettre et non pour ce qu'elles pourraient révéler du savoir proprement rhétorique des femmes ; sur ce point, voir Hemelrijk 1999.

10 Une étude menée sur les commentaires rhétoriques faits entre le XVI^e et le XX^e siècle sur les discours dans les *Annales* de Tacite, Cogitore 2012, a montré que les seuls "discours" considérés comme dignes d'intérêt étaient ceux des hommes, et ce dans une visée pédagogique et morale. Mais cette étude a montré aussi que le critère de l'efficacité d'un discours est jugé fondamental et premier.

11 En cela, nous nous dissociions de l'affirmation posée par Nagues 2005, 179, selon qui les discours des Julio-Claudiennes sont rarement en adéquation avec les règles de la rhétorique.

Tibère. Comme on le voit, il s'agit ici, pour ainsi dire, de paroles "en creux", puisque non prononcées par Livie ; mais nous en retiendrons l'importance, l'efficacité crainte par Sallustius Crispus : les paroles de Livie ont un poids hors du commun, leur efficacité est une évidence pour un homme de cour et de pouvoir comme Sallustius.

Or, si on considère les interventions de Livie dans les *Annales*, on constate qu'elles se résument à trois types de prise de paroles : des *sermones*, des prières (*preces*) et des paroles correspondant à une autre posture, celle de la conseillère.

Les *sermones*, c'est-à-dire les paroles les moins définies, sont celles que Livie échange avec Plancine, la femme du gouverneur Pison, avec qui elle agit contre Agrippine et ses enfants¹². Ces paroles sont secrètes, *secretos sermones* (2.82). Cet adjectif, jamais innocent chez Tacite, signale l'intervention de l'historien, qui a "reconstitué" des entretiens dont il n'a pas eu la preuve, mais qu'il déduit de l'enchaînement même des faits : dans le passage 2.82, la répétition de l'adverbe *ideo*, repris et résumé par *hoc egisse secretos sermones*, souligne l'efficacité de ces conversations secrètes, grâce à la figure de style de l'*usteron proteron* qui place la conséquence avant la cause. Là encore, c'est accorder à Livie une efficacité dans la parole semblable à celle que craignait Sallustius Crispus.

La plupart des paroles de Livie dans les *Annales* sont des paroles échangées avec Plancine, comme on vient de le voir, ou à propos de Plancine ; car cette confidente de l'impératrice, impliquée dans le procès fait à son mari pour avoir provoqué la mort de Germanicus, fait l'objet de prières adressées par Livie à Tibère pour obtenir qu'elle échappe à la condamnation. Les prières, *preces*, qui reviennent comme un leitmotiv dans le début du livre 3, représentent ainsi le moyen d'agir que Tacite prête à Livie, conformément en somme à un mode d'action propre aux femmes¹³. De plus, ces prières sont secrètes, selon Tacite (3.15). La conclusion qui vient immédiatement à l'esprit est que, pour l'historien, les femmes agissent dans l'ombre, manigancent et interviennent par des voies détournées dans la politique, toujours dans le sens le plus négatif... Pourtant, réfléchissons et dépassons ce premier stade : à qui Livie adresse-t-elle ses prières ? Non pas au Sénat qui est pourtant en charge du procès de Pison, mais à Tibère, qui porte ensuite cette parole de Livie en faveur de Plancine : *pro Plancina cum pudore et flagitio disseruit, matris preces obtendens* (3.17). En cela, l'attitude de Livie est parfaitement logique et respectueuse des codes politiques romains. Pourtant, le comportement que l'historien prête à Tibère teinte de couleurs négatives les prières de Livie, perçues comme une ingérence, une action féminine inadaptée. Or le *Senatus Consultum de Cn. Pisone patre* nous propose un autre éclairage¹⁴ ; on y lit, l. 113, que Tibère s'est fait l'écho des demandes maternelles : *pro Plancina rogatu matris suae deprecari*. Il ne s'agit pas ici de prières, mais de demandes, portées par un verbe, *rogare*, qui appartient au vocabulaire institutionnel. La comparaison des *Annales* et du SCPP met en lumière la démarche de Tacite, réduisant l'action de Livie à des prières, à un niveau personnel et même secret¹⁵, tandis que le SCPP désigne cette intervention de manière neutre (voire élogieuse puisqu'elle suit un éloge de Livie) et que Tibère, en relayant cette demande, agit conformément à la *pietas* attendue envers une mère (l. 118/119 : *erga matrem suam pietati*). Les prières que Tacite prête à Livie sont donc une façon négative de présenter une action qui, dans le SCPP, n'a rien de négatif¹⁶. Le point commun aux prières de Livie, dans le SCPP et dans les

12 Autre exemple en 2.34, Livie chargeant Plancine d'agir contre Agrippine : *Plancinam haud dubie Augusta monuit aemulatione muliebri Agrippinam insectandi*.

13 Sur l'efficacité supposée des prières, voir 1.13 : Haterius, un sénateur dont Tibère se méfie, demande à Livie de le protéger par ses prières, *curatissimis precibus*. L'aspect pathétique des prières féminines est bien sûr à prendre en compte également, voir plus bas.

14 Caballos *et al.* 1996.

15 Comme les prières de Livie à Auguste pour qu'il adopte Tibère, 4.57.

16 C'est même, selon Cenerini 2016, 41-42, la marque du statut d'*Augusta* revêtu par Livie.

Annales, est qu'elles ont une efficacité, certes indirecte puisque leurs conséquences passent par le relais de Tibère, mais reconnue tant par le Sénat que par Tacite.

Enfin, le troisième type de paroles que Tacite met dans la bouche de Livie sont des reproches adressés à son fils (4.57), reproches et réclamations qui auraient, selon l'historien, poussé Tibère à quitter Rome pour la Campanie. Ces reproches et réclamations s'appuient sur l'adoption de Tibère qu'Auguste aurait accepté de prononcer devant les pressions de sa femme : *idque Augusta exprobrabat, reposcebat*. Le verbe *exprobrare*, quoiqu'il puisse avoir un sens technique rhétorique, renforcé par le verbe *repscere*, lui-même appuyé par le préverbe *ex* et la valeur fréquentative du suffixe, doit être pris ici dans un sens pour ainsi dire familial : la figure de Livie est ici celle de la mère qui gourmande un enfant, celle qui détient une autorité en tant que femme¹⁷ (et en tant que mère, puisqu'elle serait à l'origine de l'adoption). Mais Tacite est subtilement allusif : que réclame Livie à Tibère ? Rien dans le contexte de cette phrase ne permet de répondre à la question. Il faut plutôt considérer que les verbes *exprobrare, reposcere* sont là pour définir une attitude constante de Livie et non une action ponctuelle. À vrai dire, on peut même considérer qu'il n'y a pas ici de véritables "paroles" derrière ces verbes : Tacite résume l'attitude qu'il prête à Livie par des verbes qui expriment une forme de prise de parole, la réclamation et le blâme, mais sans en donner d'exemple. Il s'agit pour ainsi dire de paroles non prononcées, mais dont l'historien a besoin pour dessiner le portrait de la mère dominatrice, peut-être pour que Livie soit une image anticipée de ce que sera Agrippine la Jeune dans son rapport à Néron. Ces "non-paroles" sont, dans le récit taciteen, supposées avoir eu une efficacité pour ainsi dire contre-productive, puisqu'elles n'auraient rien apporté à Livie, et même, au contraire, puisqu'elles auraient provoqué le départ de Tibère pour la Campanie.

En résumé, les paroles de Livie, quand elles sont efficaces, provoquent des actions de Tibère, qui peuvent parfois ne pas apporter de résultats positifs pour elle ; mais toutes les paroles contribuent au portrait d'une mère, active dans ses réseaux de clientèle féminine, et exerçant sur son fils un pouvoir considérable.

Agrippine l'Aînée

Voyons maintenant ce qui concerne Agrippine l'Aînée, personnage à qui Tacite fait une part plus grande, en partie sans doute parce qu'elle est la femme de Germanicus¹⁸. Sous Tibère, la parole d'Agrippine se voit accorder une efficacité ambiguë, crainte mais non réelle.

Sa première prise de parole, 1.40, est brève et au discours indirect, dans le moment où son époux Germanicus, face à la révolte des légions, décide de l'éloigner avec leurs enfants. On reconnaît cependant deux parties d'un discours qui, s'il a bien été prononcé, a pu être plus développé : une première partie sur les origines familiales d'Agrippine et une deuxième tournée vers le futur proche : *cum se diuo Augusto ortam // neque degenerem ad pericula // testaretur*. Dans les deux parties, le vocabulaire familial, celui de la légitimité (*ortam, degener*) fonde les arguments, dans un rapport de logique : parce qu'elle descend d'Auguste, elle ne manquera pas au devoir familial (qui implique de rester auprès de Germanicus). On a bien l'impression qu'ici Tacite résume un discours plus long, construit et argumenté selon les règles de la rhétorique. Ce sont bien là des arguments d'un discours appartenant au

17 On notera l'apparition de reproches venant d'une autre origine familiale, plus éloignée et donc moins autorisée et *Appuleiam Varillam, sororis Augusti neptem, quia probrosis sermonibus diuum Augustum ac Tiberium et matrem eius inlusisset Caesarique conexa adulterio teneretur, maiestatis delator arcessebat* (2.50).

18 La figure d'Agrippine est largement présentée et étudiée par Shotton 2000. Pour un réexamen critique de la figure de Germanicus, Cogitore 2013.

genre suasoire, destiné à obtenir un résultat, donc tourné vers l'efficacité. Mais l'efficacité est nulle, comme le signale Tacite avant même d'en donner le contenu : *aspernantem uxorem cum testaretur*, et Germanicus éloigne sa femme.

On peut rapprocher de ce discours une autre prise de parole par Agrippine, en 1.69, quand elle s'adresse aux légions. Cet épisode est intéressant car il présente deux éclairages, l'un par Tacite (Agrippine agit auprès des soldats), l'autre par Pline que cite Tacite (Agrippine adresse aux soldats des éloges et des remerciements)¹⁹. Tout l'épisode tourne autour de l'interprétation de cette position d'Agrippine auprès des légions ; sans doute Tacite lui a-t-il accordé une importance particulière, puisqu'il a tenu à signaler, ce qui est assez rare, une des sources, sans reprendre exactement ce qu'il y a trouvé : son Agrippine agit, celle de Pline parle ; mais il rappelle ces paroles, définies selon leur type rhétorique, "*laudes et grates*", c'est-à-dire des paroles prononcées *post euentum*, et non des paroles d'encouragement, non des paroles qui viseraient une efficacité. Or toute la réflexion que Tacite prête ensuite à Tibère porte sur le danger que représente Agrippine, définie comme plus puissante que les légats et les chefs militaires, *potiorem iam apud exercitus Agrippinam quam legatos, quam duces*. C'est bien à propos de l'efficacité d'Agrippine que naissent ses inquiétudes²⁰. Ainsi, même si les paroles sont rapportées par Pline, leur efficacité est reconnue par Tibère. L'empereur, de manière constante, prête aux paroles d'Agrippine une grande influence, qui l'inquiète, comme en 4.17 : il s'agit cette fois d'un autre type de paroles, prières ou menaces, mais qui ont eu pour résultat de faire figurer Nero et Drusus, fils de Germanicus, dans les prières officielles. Tibère interprète ce résultat comme une manœuvre des partisans d'Agrippine. Efficacité, donc, mais pour laquelle on soulignera un point important : les pontifes, sur lesquels la parole d'Agrippine est supposée avoir agi, sont de la parenté de Tibère, donc membres de la *domus* au sens large ; c'est dire que l'action d'Agrippine reste inscrite dans le cercle familial.

Un épisode, précisément inscrit dans les affaires familiales, voit la parole d'Agrippine sous un jour différent : à l'occasion d'une accusation contre Claudia Pulchra, cousine d'Agrippine, celle-ci tente d'intercéder auprès de Tibère (4.52). Les paroles d'Agrippine, au discours indirect, sont soigneusement mises en scène : Agrippine est d'abord caractérisée par son ardeur excessive, *semper atrox* ; un petit récit la peint allant trouver Tibère en train de sacrifier au Divin Auguste : contexte nettement dynastique, donc. Le discours, relativement long, comprend une structure rhétorique claire : argument 1, fondé sur une comparaison : *non eiusdem [...]*, avec chiasme *mactare uitimas // posteros insectari* ; argument 2, *a maiori* : l'esprit d'Auguste n'est pas dans des images, il est en Agrippine, avec un jeu sur *effigies / imaginem ueram* ; argument 3, *refutatio* : Pulchra est un prétexte. Quelle efficacité pour ces paroles ? Certes, elles déclenchent une réaction de Tibère, qui lui répond par une maxime grecque, portant sur le pouvoir ; mais elles ne provoquent aucun changement au destin de Pulchra, qui est condamnée. Que tirer alors de ce discours, si soigneusement présenté par Tacite ? Trois éléments : c'est un discours familial, dynastique ; il a une valeur dramatique et littéraire ; il n'a pas d'efficacité concrète. Tout se passe donc comme si les paroles d'Agrippine n'avaient eu d'autre effet que de produire de la parole, en l'occurrence la citation grecque prononcée par Tibère.

On ne trouve guère plus d'efficacité pour les autres paroles d'Agrippine un peu plus loin dans le récit, concernant son éventuel remariage (4.53) : là aussi, le contexte est dynastique (on sait l'importance du mariage des femmes capables de donner naissance à des héritiers), là non plus, le discours n'est pas efficace. La comparaison permet de voir qu'Agrippine est,

19 Sur cette mention de source, voir également Devillers 2003, 160-161.

20 La crainte qu'Agrippine puisse obtenir des résultats politiques par ses lamentations est aussi exprimée par un partisan de Pison, lorsqu'il engage ce dernier à rentrer à Rome avant les cendres de Germanicus, par peur des *planctus Agrippinae* (2.77, sur ce passage, cf. infra).

là encore, caractérisée avant de prendre la parole, *peruicax irae* ; il y a aussi une mise en scène (sa maladie, la visite de Tibère) ; aux larmes silencieuses du début succèdent des prières en guise d'exorde. Le discours est, lui aussi, construit, sur le modèle d'un discours appartenant au genre suasoire : argument 1 : elle demande un mari ; argument 2 : elle est fertile ; argument 3 : cela représente un danger. Mais là encore, les paroles n'ont aucune efficacité, même pas sur le plan de la parole puisque Tibère se tait.

Le discours d'Agrippine est donc caractérisé de manière ambiguë, par une efficacité limitée, mais qui suscite l'inquiétude quand elle sort du domaine purement dynastique : en somme, la parole d'Agrippine respecte les codes de la femme romaine, qui peut s'exprimer au sein de sa famille, mais dont le champ d'action ne doit pas excéder ce cadre²¹. Le problème, dans son cas, est que sa famille est la famille impériale et que les limites entre le privé et le public y sont problématiques.

Messaline

Sous le règne de Claude, le tableau diffère et les femmes y occupent une place bien davantage marquée par l'efficacité, mais de manière problématique toujours.

Ainsi Messaline, dont la parole, dans un premier temps du récit, est marquée par l'efficacité ; lors du procès de Valerius Asiaticus (*intra cubiculum*, en 11.2²²), Messaline, qui convoite les jardins d'Asiaticus sur les pentes du Pincio, donne à Vitellius le conseil de ne pas laisser l'accusé échapper à la condamnation. Par le verbe *monet*, Tacite attribue à Messaline une parole efficace, exprimant un rôle de conseillère et d'instigatrice dans un domaine où elle ne peut agir directement, puisqu'elle n'a pas le pouvoir de condamner (contre Poppaea en revanche, avec qui Asiaticus aurait eu des relations adultères, elle agit de façon à la pousser au suicide). Cette parole efficace place Messaline dans une situation qui ressemble à celle de Livie, la situation de la femme conseillère²³. Toutefois il faut souligner que celui sur qui sa parole est efficace est Vitellius et non Claude : sa parole sort donc du domaine familial et a une action plus large. On peut considérer que c'est ici le sommet de l'action de Messaline, le moment où sa parole est le plus efficace, et sort précisément du cercle familial, dans un fonctionnement presque masculin. Elle est l'expression du fonctionnement d'un réseau d'appuis politiques, dont Vitellius fait partie à ce moment. La situation change ensuite. En effet, quand elle prend à nouveau la parole, c'est au moment où sa chute est proche : elle s'adresse alors à Vibidia, la plus âgée des Vestales, pour que celle-ci sollicite la clémence du grand pontife (11.32) ; ici la parole de Messaline passe par la prière, *oravit*, et constitue une demande d'intervention ; on notera également que cette demande est adressée à une femme : on peut ainsi dire que, à ce stade de son histoire, Messaline en revient à des paroles de type féminin, des prières et des demandes d'intervention dans un cercle limité, ici un cercle féminin. Lorsqu'elle tente de s'adresser à un cercle plus large, ce qu'indique le verbe *clamitare*, elle n'est pas entendue, sa voix est couverte par celle de l'accusateur (11.34). Il ne lui reste que les plaintes et les larmes : précisément, ce type de paroles est sans efficacité aucune : *lacrimaeque et questus inriti ducebantur* (11.37).

21 Shotter 2000, 356, étudiant le portrait d'Agrippine sans s'attarder sur ses paroles, souligne au contraire qu'elle sort des limites attendues pour une femme de cette époque. Soit elle a, comme il le propose en conclusion, fait évoluer le Principat, soit Tacite la peint avec les outils de sa propre période.

22 Tagliafico 1996.

23 Souligné par Kunst 2010, 149. Voir plus bas pour des parentés narratologiques dans leurs discours également.

La parole de Messaline est donc en quelque sorte représentative de son action, d'abord transgressive dans sa relation à son amant Silius, puis revenant en des bornes plus féminines quand la chute est proche.

Agrippine la Jeune

Agrippine, la dernière femme de Claude, est une des figures féminines les plus travaillées dans les *Annales* et cela est visible dans son discours. Tacite lui prête des paroles de nature variée : on trouve ainsi des demandes comme lorsqu'elle obtient, *impetrat*, de Claude le retour d'exil de Sénèque (12.8) ou quand elle obtient (même verbe, *impetrat*) une déduction de colonie chez les Ubiens en Germanie (12.27). Sa parole est efficace en ce qu'elle provoque une décision de Claude, dans la position plus forte que celle de conseillère, le verbe *impetrare* exprimant une volonté impérieuse.

Efficacité aussi lorsque Britannicus, après l'adoption de Néron par Claude, persiste à l'appeler par son nom de Domitius, provoquant la colère d'Agrippine, qui s'adresse à Claude : *quod ut discordiae initium Agrippina multo questu ad maritum defert : sperni quippe adoptionem, quaeque censuerint patres, iusserit populus, intra penatis abrogari ; ac nisi prauitas tam infensa docentium arceatur, eruptura in publicam perniciem* (12.41). Le discours est repris au style indirect, caractérisé d'abord par le ton de la plainte, *multo questu*, précisé par le verbe *defert*, verbe "officiel" pour les dépôts de plainte. Or le contenu du discours est donné, immédiatement après (sans doute faut-il voir dans les "plaintes" ce qui a pu être l'exorde du discours) : argument 1, argument de droit : une décision officielle, l'adoption, est méprisée dans la pratique privée ; argument 2, politique et de précaution : il faut maîtriser cela sous peine de mettre en danger l'État. Le discours est construit de manière raisonnée, finissant par l'argument le plus grave, avec un conseil de passage à l'action formulé indirectement, *nisi arceatur*, qui n'empêche pas de considérer qu'il s'agit d'un discours appartenant au genre suasoire. L'efficacité du discours est immédiate, puisque Tacite enchaîne par le participe passé passif *commotus* et la décision que Claude prend conformément à la volonté d'Agrippine.

Autre type de paroles chez Agrippine, mais même efficacité, dans des contextes différents, quand elle fait passer le commandement des cohortes prétoriennes à Burrus (en 12.42 : *adseuerante uxore // transfertur regimen* : la conséquence est immédiate) ou quand elle obtient qu'un accusateur de Vitellius, son partisan, soit exilé. Dans ce passage, la précision que donne Tacite a tout son sens : Agrippine obtient cette décision *minis magis quam precibus* – on est ici loin des vaines prières d'une femme désarmée.

Mais la situation change dès l'avènement de Néron, dans un paysage où Tacite se plaît à rappeler le rôle du Sénat, conforme à ce qu'on peut en espérer. Des mesures que Néron soumet au vote des sénateurs et auxquelles Agrippine s'oppose passent quand même : *aduersante Agrippina* (13.5) signale une parole, sur laquelle Tacite donne quelques informations ; la scène se passe au palais impérial, dans la bibliothèque du temple d'Apollon Palatin, lors d'une séance du Sénat à laquelle Agrippine assiste cachée derrière un rideau. Tout ici est marqué par le goût de Tacite pour la mise en scène politique et la réflexion sur le rôle des femmes. Mais si on essaie de s'interroger concrètement sur cette scène, il faut imaginer que Néron aurait proposé aux sénateurs de voter ces mesures sans en avoir au préalable parlé avec sa mère ; imaginer encore que celle-ci, depuis sa cachette, aurait pu faire savoir à Néron son opposition, puisque l'expression *tamquam acta Claudii subuerterentur* contient l'argument avancé par la mère de l'empereur. Comment l'aurait-elle fait savoir à Néron ? Comment le souvenir s'en serait-il perpétué, puisqu'il est peu probable que ces paroles aient été discutées en séance du Sénat ? Bref, toutes ces interrogations nous amènent à souligner à quel point la parole prêtée à Agrippine est ici le résultat d'une construction du récit taciteen. Comme nous sommes là aux tout débuts du règne de Néron,

c'était pour Tacite l'occasion de commencer à décrire la chute progressive d'Agrippine et sa perte d'influence, la perte d'efficacité de cette parole qui, sous Claude, avait eu du poids. Mieux encore, c'est en montrant que sa parole finit par être contre-productive que Tacite peint cette chute. En 13.13, ses paroles s'accumulent, sans qu'il soit ici question de discours suivi, mais plutôt d'une logorrhée féminine, *muliebriter* : ces paroles, dont le ton est celui du reproche, *exprobrare*, au lieu d'obtenir le résultat attendu, poussent Néron dans la voie inverse, l'écartent de la *pietas* et de l'*obsequium* envers sa mère.

Tacite prête alors à Agrippine un assez long discours, au moment où le choc avec son fils est devenu patent, 13.14. Comme on l'a vu déjà ailleurs, Agrippine est d'abord caractérisée, ici par l'adjectif *praeceps* et le verbe *ruere ad terrorem et minas* : c'est le signe d'un discours violent, probablement sans exorde une fois encore. L'examen des arguments et de la construction de ce discours fait apparaître que le premier argument, qui repose sur des constatations dynastiques, puisque concernant Britannicus, surprend : Agrippine en effet y affirme la légitimité de Britannicus, dans un revirement total par rapport à son attitude antérieure²⁴. Argument 2 : Agrippine menace de tout dire sur la famille. Ici, la formulation par une litote, *non abnuere quin [...] pateferent* attire l'attention du lecteur, qui peut voir en Agrippine la figure inversée de Livie, à qui il était conseillé de ne pas divulguer les *arcana* dans une autre affaire familiale, celle d'Agrippa Postumus. Il est, de cette façon, tout à fait clair que la parole féminine impériale, si elle est dévoilement, est dangereuse. C'est dire de façon irréfutable que leur parole est efficace et puissante. De fait, l'argument suivant, avec la forme verbale au futur, *ituram <esse>*, est une précision dans la menace. Enfin, la fin du discours, décrite et caractérisée mais non reprise en discours indirect, consiste en l'accumulation de tons et d'arguments, *adgerere probra*, qui reprend le thème du blâme, et *inuocare*, qui représente l'appel aux divinités. Pour ce discours, Tacite a particulièrement travaillé son matériau, choisissant certains arguments pour les inclure dans le discours indirect, en gardant d'autres pour cette accumulation finale ; dans l'évolution vers un climax dramatique, le discours joue un rôle fondamental.

Le discours suivant, 13.21, est cette fois le discours direct qu'Agrippine prononce pour se disculper de l'accusation de vouloir mettre Rubellius Plautus sur le trône. Après la caractérisation, *ferociae memor*, Tacite fait commencer le discours sans exorde, brusquement, *non miror*, par une accusation contre Silana, une femme qui aurait excité les accusateurs contre Agrippine ; le premier argument est donc directement une *refutatio* ; la deuxième partie du discours, *nam Domitiae inimicitiis gratias agerem*, est une accusation contre la tante de Néron, développée en 13.21. L'argument suivant, *ab absurdo*, vient clore le raisonnement par une finesse qui permet à Agrippine d'affirmer son amour pour son fils, d'une manière qui peut contenir des menaces (menaces de révéler ce qu'elle a fait pour son fils, comme en 13.14).

La comparaison de ces deux discours successifs est éclairante : on voit bien qu'en réalité, ils pourraient ne former qu'un seul et même discours, fondé sur des arguments familiaux (place de Britannicus, de Rubellius Plautus et leur légitimité respective), sur la menace de divulguer les dessous de l'accession de Néron au pouvoir grâce à sa mère. La grande variété des tons, blâme, invocation, réfutation, accusation, menaces, est le signe d'un matériau littéraire riche, dans lequel Tacite a pu puiser et qu'il a pu répartir en variant ses effets, par le style indirect et le style direct, très rarement employé pour une femme. La fin de l'épisode est significative :

24 Cette attitude est déjà présente en 12.69 : *iam primum Agrippina, uelut dolore uicta et solacia conquirens, tenere amplexu Britannicum, ueram paterni oris effigiem appellare ac uariis artibus demorari ne cubiculo egrederetur. Antoniam quoque et Octauiam sorores eius attinuit, et cunctos aditus custodiis clauserat, crebroque uulgabat ire in melius ualetudinem principis, quo miles bona in spe ageret tempusque prosperum ex monitis Chaldaeorum aduentaret.* Le verbe *appellare*, fondamental, marque que cette parole reste une parole et ne se traduit pas en acte.

Agrippine demande une entrevue, *conloquium*, avec son fils, dans laquelle elle quitte le ton du blâme et obtient une satisfaction immédiate, la punition des délateurs et des récompenses pour ses amis. Ces discours sont donc marqués par une efficacité immédiate... et une absence d'efficacité à moyen terme, puisqu'on sait qu'Agrippine va perdre la vie dans la prochaine action de son fils. Mais il convient de souligner la grande importance que l'historien a tenu à donner à ces paroles d'Agrippine, dans ce premier moment de crise intense.

Poppée et Octavie

Enfin, dernières femmes de la famille impériale à prendre la parole dans les *Annales*, Poppée et Octavie présentent une configuration bien différente : pour Octavie, seulement quelques mots au discours indirect, situés au moment de sa mise à mort. Ses arguments reposent sur les liens familiaux, avec Néron dont elle reste la sœur après le divorce, avec Germanicus et Agrippine, mais ils n'obtiennent aucun résultat. Tacite a ici choisi de souligner la tension dramatique par la description précise du processus mortel, par l'image de la tête coupée et la rapidité du récit ; les paroles sont pour ainsi dire juste un écho dynastique.

Dans le cas de Poppée, la situation est différente et Tacite lui donne la parole assez souvent, surtout par rapport à la brièveté de son "passage" dans le récit. Un premier discours, 13.46, est destiné à pousser Néron à écarter son époux Othon. Les arguments en sont construits : argument 1, *a persona*, elle est mariée ; argument 2, *a persona* de l'époux, Othon a toutes les qualités ; argument 3, *a persona Neronis* : Néron s'avilit dans sa relation avec Acté. La conclusion n'est pas formulée, mais elle intervient sous forme de conséquence, *deicitur [...] Otho*, avec une efficacité optimale. Un deuxième discours (14.1) lui fait suite, Poppée désirant le mariage avec Néron. Il s'enchaîne naturellement au premier par l'ablatif *crebris criminationibus*, qui pourrait signaler un résumé de paroles disséminées dans le temps, tout comme *dictitans* dans le premier discours pouvait résumer plusieurs interventions. Appartenant au genre suasoire, le discours débute abruptement par des questions, *cur enim, formam scilicet displicere*, marquées par une ironie mordante ; leur font suite des menaces, *quod si [...] posset, // ituram*.

Enfin, le dernier discours de Poppée (14.61), fort long, est presque l'exact parallèle de ce dernier : caractérisées d'abord par la psychologie de Poppée, *semper odio, tum et metu atrox*, les paroles, dans un discours indirect très flou (pas de verbe introducteur, cf. infra) reprennent des arguments déjà vus et les développent : argument 1, *a persona* : Poppée est en danger ; argument 2, *a persona Neronis*, c'est Néron qui est en danger aussi, *arma illa aduersus principem sumpta*, avec une assimilation de Néron à l'État, lui-même en danger face à un *tumultus* possible ; argument 3 : retour sur la *persona* de Poppée, innocente, avec la même ironie que celle vue dans le précédent discours ; péroraison, marquée par *denique* : appel à l'action ; et enfin par une menace, avec la structure désormais bien repérée de l'hypothèse, *si desperent [...] daturos*. En comparant les deux discours, on voit que la parole de Poppée s'est faite plus riche, que l'appel à l'action est plus net, avec expression d'un ordre adressé à Néron, *acciret*. Le discours est donc bien l'expression dramatique de la personne, en conformité avec l'avancement du récit. De fait, Tacite prend ici le temps de considérer l'efficacité de ce discours, qu'il définit comme *uarius* pour en souligner la richesse : efficacité totale sur Néron, marquée par le parallélisme des termes *metum / terruit, iram / accendit* : *Varius sermo et ad metum atque iram adcommodatus terruit simul audientem at accendit*. De ce fait, le récit peut s'enchaîner comme une évidence dramatique, vers la mort d'Octavie que Poppée a voulue.

LES DISCOURS FÉMININS AU-DELÀ DES JULIO-CLAUDIENNES : UN LONG *IGNAUS QUESTUS* (2.71) ?

Dans les *Annales*, les Julio-Claudiennes, représentées discursivement presque uniquement par les cinq grandes figures que sont Livie, Agrippine l'Aînée, Messaline, Agrippine la Jeune et Poppée, parlent plus que toutes les autres femmes réunies²⁵ ; surtout, elles parlent plus massivement et leurs interventions sont plus régulièrement détaillées dans des discours indirects conséquents. Malgré leur disparate, les autres femmes ont en commun une impossibilité totale d'accéder, même indirectement, au pouvoir, puisque, non issues de la *domus* impériale, elles ne peuvent pas même faire jouer des réseaux d'influence pour agir indirectement sur les affaires²⁶. L'on s'attendrait donc volontiers à trouver, chez ces femmes, un discours sans aucune conséquence, des voix sans efficacité, réduites à leur simple dimension sonore.

Ce constat vaut sans équivoque pour la parole des groupes exclusivement féminins. Contrairement à ce qui a pu être écrit²⁷, on trouve bien dans les *Annales* une dizaine d'occurrences de voix émanant d'un *muliebre agmen*²⁸. Étant à la fois paroles féminines et paroles collectives, ces bruits ne pouvaient guère bénéficier de l'indulgence de Tacite, et on ne se laissera donc pas surprendre par le fait qu'elles se laissent aisément ranger en deux grandes catégories : cris bachiques du *furor* féminin²⁹, pour lesquels Tacite reprend des *topoi* bien connus, ou, pour la majorité des occurrences, cris de lamentation³⁰. Les termes renvoyant à ces discours sont d'ailleurs fort significatifs : *lamenta* (trois fois), souvent suivi du génitif *coniugum* ou *feminarum*, *lamentatio*, *lamentor*, *planctus*, *deflejo*, *lacrimae* : Tacite fait jouer tout son art de la *uariatio* pour insister sur le pathétique de telles interventions. Ce pathétique est une constante pour les groupes de femmes, qu'elles soient romaines (3.1) ou barbares (4.51), issues de l'aristocratie (1.40 ; 6.10) ou de la plèbe (15.38 ; 16.13) : c'est que, tout comme pour les foules masculines, Tacite s'intéresse moins aux variations de lieu, de statut social ou de circonstances des locutrices qu'à l'invariant comportemental de ces groupes, auquel il assigne des caractéristiques psychologiques ontologiques, ici la tendance à la déploration. Cet penchant à la lamentation aboutit donc à des incongruités, qui servent bien sûr le caractère frappant de l'œuvre, comme ces lamentations féminines au beau

25 Nous relevons trente-quatre interventions orales de non-Julio-Claudiennes contre quarante-et-une des Julio-Claudiennes : les cinq citées, auxquelles s'ajoutent Octavie, Marcia, Domitia Lepida et Julie, avec une intervention chacune.

26 Le cas de Boudicca est bien entendu très différent, et mériterait à lui seul une étude entière : la reine des Icènes se présente à la fois comme femme, comme épouse et comme *dux* (voir sur ce motif bien connu de la *dux femina* L'Hoir 1994, 6-12 et Hälikk 2002, 93). La reine affirme même son *ethos* de femme de la foule (*unam e uolgo*, 14.35), dans une caractérisation étonnante qui en fait, en quelque sorte, l'exacte opposée de la Theophilia de Martial, laquelle *non femineum nec populare sapit* (Mart. 7.69.6 ; sur la proximité des femmes de l'historiographie taciteenne et de la satire, voir Baldwin 1972, 91-93). De manière générale, il semble que Tacite ait voulu teindre l'épisode du soulèvement des Bretons (14.29-39) d'une réflexion, en sous-texte, sur la place des femmes. Le discours de Boudicca est éloquent à cet égard. Un exemple parmi d'autres : le fait de médier les prodiges annonçant la guerre (en 14.32) par une voix féminine et collective (*feminae in fuorem turbatae adesse exitium canebant [...]*) relève d'un choix conscient – Cassius Dion, rapportant la même scène (C.D., 62.1), attribue la description des prodiges au narrateur. Sur la spécificité des problématiques de genre dans le personnage de Boudicca, voir en dernier lieu Gillespie 2018.

27 Engel 1972, 291 et malgré la note 2.

28 Selon l'expression de Tacite en 14.30, présente aussi en 1.40 et de façon analogue en 14.13. Ces occurrences sont les suivantes : 1.40 ; 3.1 ; 4.51 ; 6.10 ; 14.30 (avec des bruits rapportés en 14.35 et 36) ; 14.32 ; 14.60 ; 15.37 ; 15.38 ; 16.13.

29 14.32 ; 15.37. La tendance des femmes à la "frénésie", chez Tacite et ses devanciers, est relevée par Engel 1972, 293-297.

30 1.40 ; 3.1 ; 4.51 ; 6.10 ; 15.38 ; 16.13. Sur cette caractéristique du sexe féminin selon Tacite, voir Baldwin 1972, 90.

milieu du champ de bataille (4.51), c'est-à-dire dans un espace dont le paysage sonore est, normalement, essentiellement constitué de clameurs masculines.

Du même coup, c'est la participation à l'action qui est interrogée pour ces voix féminines collectives. Le délire bachique ou la lamentation entrent-ils dans le champ de l'analyse des causes historiques qui constitue le travail de l'historien ? À première vue, non. De fait, dans la grande majorité des cas, ces bruits féminins se révèlent complètement détachés de l'action ; ils entravent même sa progression lors de l'incendie de Rome, où les déplorations féminines gênent les secours³¹. De nombreux marqueurs signalent, dans le texte taciteen, que ces femmes se situent à côté de l'action historique, et non en son cœur, notamment la récurrence de la préposition ou du préverbe *ad*³², qui fonctionne comme une indication scénique. En ce sens, les groupes féminins servent plutôt à donner de leur voix un cadre sonore, souvent pathétique, à un événement, à dramatiser un tableau ou à le rendre plus vivant en lui ajoutant une dimension acoustique.

À l'inverse, les discours féminins individuels, hors Julio-Claudienne, présentent une variété bien supérieure de formes et de fonctions. Là où le discours collectif féminin a rarement une visée ou même une posture argumentative, près de deux discours individuels sur cinq cherchent à convaincre leur destinataire. Même si certains extraits restent dans le champ de la pure déploration³³, la coloration lexicale est généralement tout autre, à ne regarder par exemple que les termes introducteurs de ces paroles : *hortari* (6.35), *flagitare* (11.34), *orare* (12.51), *arguere* (15.51), *consilium* (15.54) ou encore *denegare* (15.57) en sont de bons exemples. De même, la tendance de ces femmes à l'injure ou à la calomnie³⁴ abonde dans le même sens : elles ont conscience de la puissance potentielle de leur parole.

Le cas du *pathos* nous paraît fort significatif. Les groupes féminins, nous l'avons vu plus haut, semblent fréquemment utilisés par Tacite pour donner une coloration pathétique à un passage ; il s'agit alors, pour reprendre la distinction classique de J.-F. Marmontel, d'un pathétique "direct", puisqu'il représente les sentiments mêmes que l'on cherche à susciter chez le lecteur³⁵. Ce registre apparaît comme une caractéristique presque ontologique du féminin, comme l'atteste l'expression *muliebris eiulatus*, utilisée pour Pollitta, femme de Rubellius Plautus, en 16.10. Chez les femmes prises individuellement cependant, le pathétique devient fréquemment une arme rhétorique, conformément aux principes aristotéliens et à la rhétorique ancienne en général³⁶. Deux de nos passages montrent très nettement l'utilisation du pathétique à des fins rhétoriques dans un cadre judiciaire. La mère de Sextus Papinius, accusée d'inceste avec son fils, se sert du *pathos* pour essayer de convaincre ses juges, en liant d'ailleurs ce type de discours à sa nature féminine³⁷. De même, Aemilia Lepida, accusée d'adultère (3.22-23), se défend au théâtre par une *lamentatio flebilis*, qui cache en

31 *Ad hoc lamenta pauentium feminarum, fessa aetate aut rudis pueritiae [aetas], quique sibi quique aliis consulebat, dum trahunt inualidos aut opperiantur, pars mora, pars festinans, cuncta impediabant* (15.39). Le gémissement représente une gêne physique, à l'instar de la débilite des corps des vieillards ou de l'absence d'autonomie des enfants.

32 Préverbe en 4.51 (*adistentes*) et 15.37 (*adstant*) ; préposition en 15.38 (*ad hoc lamenta*) : les femmes doivent être *testes* (14.34) du déroulement historique.

33 Voir surtout 12.47, à propos de la femme de Mithridate : *coniux cuncta lamentatione complebat*.

34 Ainsi pour Plancine (2.55) ou pour Annia Rufilla (3.36).

35 Marmontel 1846, vol. 3, 90-104.

36 Arist., *Rhet.*, 2.1, 1378a et 2.2-11, 1378b-1388b. La force de la rhétorique pathétique attachée aux femmes a récemment été réévaluée, au-delà des stéréotypes sans cesse réactivés par les auteurs anciens. Voir en particulier Sterbenc Erker 2004, qui étudie comment "les larmes et le deuil des matrones sont investis d'une force contraignante" (p. 284), d'une valeur toute politique ; plus récemment, sur la "puissance des larmes", Hagen 2017 (surtout p. 164-194 sur la nature "féminine" de ces larmes). Au-delà de notre période, A. Coudreuse propose une analyse technique des caractéristiques de la rhétorique pathétique des larmes au XVIII^e siècle (Coudreuse 2008).

37 *Quamquam [...] alia in eundem dolorem maesta et miseranda diu ferret*, 6.55.

réalité une argumentation cohérente et précise, essentiellement fondée sur le rappel de son illustre ascendance, notamment Pompée, son arrière-grand-père – c'est-à-dire sur la mise en avant de son *ethos*³⁸. Il est assez intéressant de voir que Lepida s'entoure de femmes illustres, qui concourent probablement à rappeler aussi sa noblesse, mais qui sont peut-être choisies pour les potentialités pathétiques du groupe féminin, pour donner un écho à la déploration de Lepida. Quoiqu'il en soit, le pathétique est ici une arme rhétorique, et qui plus est une arme qui atteint son but, tout du moins dans un premier temps. De fait, le public du théâtre est prompt à s'émouvoir, comme l'indique la consécutive *tantum misericordiae permouit ut [...] clamitarent*. Le paradoxe du pathétique féminin apparaît cependant dans la suite du passage : s'il fait bien effet sur les spectateurs, il n'empêche pas Lepida d'être condamnée à l'exil, comme Tacite l'explique laconiquement dans la suite directe de l'extrait³⁹. Souvent efficace sur l'auditoire, cette stratégie du *pathos* n'a presque jamais d'influence sur le cours réel des événements ; sa portée est en quelque sorte limitée à la sphère rhétorique, sans que le discours ne se concrétise en action. Nous retrouvons là des remarques faites ci-dessus à propos des femmes de la famille julio-claudienne.

Cette disjonction entre efficacité directe sur les auditeurs de ce pathétique et inefficacité indirecte sur la cause qu'il doit soutenir ne surprend pas dans l'œuvre de Tacite, chez qui la "discrète mais constante analogie" entre la foule et la femme est une chose bien connue⁴⁰. Ces deux ensembles partagent en effet une sensibilité au pathétique dont les hommes de rang aristocratique ne témoignent pas dans leur pratique, ni ne se réclament dans leur pensée. Au miroir des barbares idéalisés que sont les Germains, Tacite pourra livrer sur la question une sentence à valeur probablement exemplaire : *feminis lugere honestum est, uiris meminisse* – aux femmes la vaine plainte, aux hommes l'acte tout intellectuel du souvenir⁴¹. À cette rupture entre individus masculins et féminins répond le rapprochement entre la femme et la foule, cette dernière reproduisant bien souvent les mécanismes du pathétique qui lui est adressé. Dans les lamentations de Lepida mentionnées plus haut, la figure stylistique dominante est le parallélisme, précisément pour marquer cette continuité entre la déploration féminine et la déploration collective⁴². N'est-ce pas d'ailleurs ce lien qui est présenté comme

38 *Lepida ludorum diebus qui cognitionem interuenerant theatrum cum claris feminis ingressa, lamentatione flebili maiores suos ciens ipsumque Pompeium, cuius ea monimenta et adstantes imagines uisebantur, tantum misericordiae permouit ut effusi in lacrimas saeua et detestanda Quirinio clamitarent, cuius senectae atque orbitati et obscurissimae domui destinata quondam uxor L. Caesari ac diuo Augusto nurus dederet*, 3.23. Baldwin 1972, 95-96 met en parallèle ce passage et d'autres extraits présentant des caractéristiques analogues.

39 *Dein tormentis seruorum patefacta sunt flagitia itumque in sententiam Rubelli Blandi a quo aqua atque igni arcebat*, *ibid*. On notera la simplicité de la phrase, qui tranche avec la construction tout oratoire de la précédente. Il s'agit sans doute pour Tacite d'opposer aux circonvolutions du discours féminin la froide réalité de la décision politique.

40 Engel 1972, 291. L'auteur s'intéresse surtout aux stéréotypes s'attachant à ces deux groupes : caractère passionnel, crédulité, goût des intrigues (p. 303-307). Ces rapprochements ont été brièvement réexaminés par T. Späth au prisme des normes masculines et féminines : selon ce chercheur, les soldats manquent souvent, par leur statut social, d'atteindre l'"aktive Dominanz" caractéristique de la masculinité taciteenne, sans que ce manque soit présenté comme un vice de nature, à la différence des femmes (Späth 2010, 145-147). On pourrait opposer à cette hypothèse intéressante les nombreux cas de mutineries où les soldats semblent précisément faire preuve d'une autorité toute masculine, même si contraire aux principes politiques de Tacite.

41 *Germ. 27*. Les *ultima uerba* de Germanicus (2.71) vont dans le même sens, le fils de Tibère exhortant ses amis à ne pas se limiter à un *ignauus questus*, mais à se souvenir (*meminisse*) et à agir (*exsequi*). Les pleurs semblent le propre d'Agrippine, à laquelle est déconseillée l'action (2.72), ainsi qu'aux inconnus (*febunt Germanicum etiam ignoti*, 2.71) : en bref, le pathétique est rattaché ici encore à la femme et à la foule.

42 Comparer *maiores suos ciens et effusi in lacrimas ; ipsumque Pompeium et detestanda Quirinio clamitarent ; cuius ea monimenta et adstantes imagines uisebantur et cuius senectae atque orbitati et obscurissimae domui destinata quondam uxor L. Caesari ac diuo Augusto nurus dederet* (3.23).

particulièrement dangereux par Domitius Celer, intime de Pison, quand le gouverneur de Syrie hésite sur le comportement à suivre après la mort de Germanicus ? Dans ce passage mentionné plus haut, la mise en garde porte précisément sur l'action conjointe de la femme et de la foule, sur la porosité émotionnelle des deux entités⁴³. Ce rapport étroit n'est pas l'apanage des femmes prises individuellement : le seul moment où les voix collectives féminines influencent indubitablement le cours des événements⁴⁴ passe par cette transmission du pathétique des femmes à la foule des soldats de Germanicus lors des révoltes de 14 en Germanie. Le *pathos* féminin stoppe alors la mutinerie et amène les troupes à se repentir auprès de leur général : le chapitre 1.40 se termine par les *lamentantes amicorum coniuges* ; le chapitre 1.41 montrera successivement la naissance d'une rumeur chez les soldats, leur sentiment de contrition et de commisération (*pudor et miseratio*) et, enfin, leur retour auprès de Germanicus. L'influence des déplorations féminines sur la soldatesque est clairement marquée à l'articulation des deux chapitres : *gemitus ac planctus [sc. coniugum] etiam militum auris oraque aduertere* (1.41). Pour replacer ces observations dans le cadre de notre problématique sur l'efficacité des discours féminins, on observe donc que la stratégie du *pathos*, qui ressort comme dominante chez Tacite, ne connaît ordinairement de résultats positifs que dans le cadre immédiat du contexte où elle est pratiquée : son efficace se limite bien souvent à une impression sur la foule, qui réagit par mimétisme, et à un effet qui laisse rarement sa marque dans l'Histoire. Les Thraces ont beau être stimulés par les lamentations de leurs épouses, ils seront rapidement amenés à résipiscence par Poppeus Sabinus ; la démonstration pathétique d'Aemilia Lepida ne l'empêchera pas d'être condamnée. Tacite est encore plus explicite lorsqu'il intègre le discours féminin pathétique dans des structures concessives⁴⁵. *Pathos* inefficace, donc, désordre passionnel bien inférieur, aux yeux du moraliste, à l'exercice de la raison ; mais cette utilisation du pathétique féminin reste équivoque, et il n'est bien sûr pas interdit de substituer à cette foule intradiégétique, sensible au discours de lamentation féminin, le *uulgus* extradiégétique qui sert de *public* à l'historien : cette porosité entre la femme et la foule fait aussi le jeu du *mouere* que vise Tacite.

Les discours féminins individuels hors Julio-Claudienne ne se cantonnent toutefois pas au pathétique, loin de là. Comme on l'a dit plus haut, beaucoup s'engagent dans des postures rhétoriques plus complexes, visant ainsi à convaincre un auditoire et à se traduire en action. Néanmoins, leur réussite demeure largement problématique : moins d'un discours féminin de ce sous-corpus sur cinq n'est pas suivi d'effets concrets sur la trame historique, quand la même proportion ne parvient qu'à susciter une émotion (déploration ou indignation) sur l'auditoire sans autre conséquence pratique. La majorité des discours (plus d'un sur deux) n'a même aucune influence sur les interlocuteurs de l'oratrice. La différence est frappante avec les Julio-Claudiennes, chez lesquelles plus d'une intervention sur deux est suivie d'effets concrets. Il nous reste à voir si la forme syntaxique de ces discours marque cette différence.

Même continuité, sans relation de causalité cependant, entre la déploration de la femme de Mithridate et celle des gens assistant à la déchéance du roi (*et erant contra qui tantam fortunae commutationem miserarentur, secutaque cum paruis liberis coniunx cuncta lamentatione complebat*, 12.47). L'efficacité des lamentations féminines sur le public dans la littérature latine est relevée par Sterbenc Erker 2004 269 et suiv.

43 *An festinamus cum Germanici cineribus adpellere, ut te inauditum et indefensum planctus Agrippinae ac uulgus imperitum primo rumore rapiant ?* (2.77). Le *ac* semble presque avoir une valeur consécutive ici. Comme l'a remarqué L'Hoir 1994, 10, Tacite représente la rhétorique de certaines *feminae* (en l'occurrence Boudicca) comme proche de celle des *populares*.

44 Voir aussi le rôle des lamentations des femmes thraces, qui augmentent le courage des combattants (4.51) ou, pour quitter le pathétique, les prophéties des Icéniennes, qui poussent les Bretons à l'action (14.32).

45 Par exemple avec la conjonction *quamquam*. Ainsi pour la mère de Sextus Papinius, accusée d'inceste : *quamquam genua patrum aduolueretur luctumque communem et magis imbecillum tali super casu feminarum animum aliaque in eundem dolorem maesta et miseranda diu ferret* (6.55).

DE LA FORME DES DISCOURS COMME OUTIL HISTORIOGRAPHIQUE

Cette dernière partie vise à interroger l'articulation entre des états de fait politiques (le rôle des femmes au I^{er} siècle p.C.), la perspective fortement axiologique d'un sénateur comme Tacite sur cette question et la forme prise par son récit historique. Elle vise à démontrer, par l'exemple, que les caractéristiques syntaxiques du discours féminin ne sont pas étrangères à la position sociale et politique des oratrices. À cette fin, nous aurons recours aux outils de la narratologie moderne, et en particulier à la distinction théorisée par G. Genette entre discours narrativisé, discours indirect et discours direct⁴⁶. Pour rappel, ces trois façons de rapporter la parole d'autrui sont classées par le critique selon la distance qu'elles introduisent avec le récit : le discours narrativisé traite la parole comme un événement, tandis que le discours indirect se montre plus "mimétique" et que le discours direct⁴⁷ donne l'illusion de laisser la parole au personnage. L'on peut ainsi se demander quelle corrélation s'établit entre l'efficacité des discours féminins, analysée dans les deux premières parties de cette étude, et le choix, pour les transcrire, de telle ou telle forme syntaxique, lesquelles matérialisent une autonomie plus ou moins grande conférée à la voix féminine. Nous pensons que cette autonomie syntaxique n'est pas sans rapport avec l'autonomie politique des personnages parlants. En effet, le choix d'une modalité ou d'une autre de discours rapporté semble obéir moins à des considérations esthétiques ou littéraires qu'à une véritable pensée, voire à une vision du monde consciente d'elle-même chez Tacite ; il se révèle en tout cas profondément cohérent, comme nous allons le démontrer ici, en reprenant l'étude de toutes les prises de parole féminine des *Annales*.

Le premier constat à faire est la rareté des discours directs féminins. Alors que les hommes s'expriment chez Tacite alternativement en discours directs et en discours indirects, les femmes, elles, ne jouissent que très rarement du premier : on en dénombre très exactement cinq dans les *Annales*, dont deux discours suivis seulement⁴⁸. Quatre sont à attribuer à Agrippine la Jeune : un véritable morceau oratoire (13.21) et trois brèves sentences rapportées au moment de sa mort et fort célèbres⁴⁹. Vient ensuite le discours direct de Servilia lors du procès de son père Soranus (16.31). Si l'on excepte le cas d'Agrippine, un peu particulier (nous y reviendrons), les femmes sont donc généralement privées d'une parole directe : au mieux, leur discours est reformulé par la voix narrative et syntaxiquement enclos et dépendant d'elle (discours indirect) ; sinon, leur voix est réduite à un terme, verbe ou substantif, et traité comme un événement parmi d'autres (discours narrativisé). Cette première particularité prolonge le parallèle entre la femme et la foule, à l'exception qu'il n'existe aucun cas de discours direct clairement rattaché à la seconde⁵⁰ : les collectifs taciteens s'expriment essentiellement de

46 Essentiellement dans Genette 1972. Si le discours direct et le discours indirect sont des notions bien connues, rappelons ici que le discours narrativisé consiste à rapporter un propos sans en détailler le contenu par une structure de prédication (sous la forme d'une proposition subordonnée). Gérard Genette donne l'exemple suivant : "j'informai ma mère de ma décision d'épouser Albertine" (p. 191). Ainsi le discours narrativisé opère-t-il selon le chercheur "la réduction du discours à l'événement" (*ibid.*). L'utilisation des outils de la narratologie contemporaine pour les textes antiques est une tendance de plus en plus marquée de la recherche, dont les origines se trouvent sans doute dans les travaux d'I. de Jong ; voir, à ce titre, les propositions méthodologiques dans De Jong 2014.

47 L'on peut faire ici l'économie du discours indirect libre, dont l'existence, en latin, est source de débats dépassant le cadre de ce travail. Voir à ce sujet les remarques synthétiques d'Utard 2004, 50-54, reprenant les arguments d'A. Juret et de J. Bayet.

48 Nous mettons de côté un cas qui ne rentre pas réellement dans notre corpus, puisqu'il s'agit d'une phrase prophétique prononcée par une apparition surnaturelle, pour laquelle Tacite parle d'ailleurs non de *mulier*, mais de *species muliebris* (11.21).

49 Tous trois au même moment : deux dans l'épisode de sa mort (*tu quoque me deseris et uentrem feri*, 14.8), un dans l'analepse remontant à la prophétie des Chaldéens selon laquelle Néron la tuerait, et à laquelle Agrippine avait répondu *occidat, dum imperet* (14.9).

50 Trois exemples demeurent tangents dans le corpus taciteen. En Tac., *Hist.*, 4.65, le *concilium* de la cité de Cologne s'exprime au discours direct : s'il ne s'agit pas d'une foule, cette parole porte tout

manière médiée ; ils ont besoin de l'autorité du narrateur pour reformuler leurs propos. La narratologie permet ici de mettre en lumière ce qui est peut-être l'identité du "discours dominé" chez Tacite, celui des femmes et celui des foules, qui ont fréquemment – pour ne pas dire, eu égard à la rareté des exceptions, toujours – besoin de l'autorité du narrateur pour reformuler leurs propos. Est *textualisé* ainsi⁵¹ par la subordination syntaxique un rapport de domination politique qui existait dans la société romaine du 1^{er} siècle – c'est, en tout cas, l'hypothèse que nous formulons ici⁵².

Au-delà de ce premier constat, le choix du type de discours rapporté ne nous paraît pas avoir la même valeur pour les femmes proches du pouvoir que pour les autres. Commençons par ces dernières. L'utilisation d'un genre de discours plutôt qu'un autre nous paraît corrélée pour ces femmes à deux dynamiques : celle de l'efficacité et celle de l'exemplarité des paroles. L'observation précise des différentes interventions féminines tend à montrer que l'utilisation du discours indirect (voire du discours direct) par rapport au discours narrativisé, c'est-à-dire d'une parole plus autonome par rapport à une parole réduite à sa dimension événementielle, est liée à la volonté de mettre en avant l'originalité d'un discours féminin, parce qu'il laisse sa trace dans la suite des événements et revêt un intérêt dans l'enquête historique, ou parce qu'il délivre un modèle à suivre et qu'il se retrouve, de fait, exemplarisé.

Hors de la domus Augusta

C'est particulièrement clair pour les discours collectifs féminins. Ceux-ci sont, pour la plus grande partie, dépourvus de toute conséquence : aussi sont-ils très majoritairement des discours narrativisés, dont le contenu n'est qu'esquissé⁵³ ; inversement, le seul discours indirect rattaché à un groupe féminin – les prophéties des Icéniennes, en 14.32 – est aussi un des rares à avoir une conséquence, certes indirecte (pousser les Bretons à la guerre). Les discours des femmes seules n'appartenant pas à la *domus Augusta* amènent aux mêmes conclusions, même si celles-ci sont moins éclatantes. Ainsi, leurs discours narrativisés sont globalement des discours inefficaces qui n'influencent rien, sinon, parfois, l'esprit des auditeurs ; rares sont ceux qui débouchent sur une action excédant le cadre énonciatif⁵⁴.

de même le sceau du collectif. En Tac., *Agr.*, 33, dans son discours précédant la bataille du mont Graupius, Agricola mentionne au discours direct les plaintes de ses soldats : le locuteur de ces paroles est bien le *uulgu militum*, mais notons que celles-ci sont reformulées et intégrées dans la voix d'Agricola. Enfin, les mots des centurions mobilisés par Drusus pour faire cesser la révolte des légions en Pannonie (1.28) sont certes rapportés au discours direct, mais ce groupe est clairement séparé du *uulgu*, qui constitue, lui, le destinataire de ce discours. Cette absence de discours direct de la foule est une spécificité taciteenne : comparer par exemple Cic., *Mur.*, 21.45 (rumeur rapportée au discours direct), Liv. 1.13 (discours direct des Sabines), Liv., 3.15 (cris de surprise des Romains au discours direct), ou des exemples fréquents dans l'épopée, à l'instar du "monstre narratologique" de Luc. 1.247-267, gémissements intérieurs des Romains au style direct (Delarue 2010, 126 ; exemples similaires chez Luc. 8.110 et suiv., Stac., *Theb.*, 8.174 et suiv., etc.).

51 La notion de "textualisation" est reprise à la sociocritique, dont nous reprenons les orientations dans cette dernière partie. Sans théoriser outre-mesure, rappelons que la sociocritique postule que les structures langagières de l'œuvre littéraire reflètent ("textualisent", donc) les structures sociales et politiques de la société. Pour une introduction à cette discipline, voir Robin 1988. L'application de certains outils sociocritiques aux discours indirects collectifs constitue l'un des points de recherche de notre thèse de doctorat ("Voix de la foule chez Tacite").

52 Certaines pistes d'analyse sociologique ou politique de la syntaxe des discours ont été proposées par Pagán 2000, 359-364 à propos de la parole d'Arminius (même si nous ne souscrivons pas à son analyse de "discours indirect libre"), sans être étendues aux discours féminins ou collectifs.

53 Sur onze discours indirects de groupes féminins, sept n'ont aucune conséquence, même sur les auditeurs (3.1, 6.10, 14.36, 14.60, 15.37, 15.38, 16.13) ; corrélativement, dix sont des discours narrativisés (les sept cités, auxquels s'ajoutent 1.40, 4.51 et 14.35).

54 Selon nos relevés, sur les vingt-trois discours indirects de femmes non julio-claudiennes et

Les discours indirects permettent aussi de rendre compte de paroles qui pèsent plus dans le cours de l'Histoire. Ce n'est pas tant une question de longueur – certains discours indirects sont plus brefs que des discours narrativisés, où plusieurs verbes déclaratifs sont parfois coordonnés – que de posture idéologique : en laissant plus d'autonomie à la voix féminine par le discours indirect, en stoppant l'enchaînement du récit pour ménager une pause discursive, Tacite souligne leur position plus marquée dans l'étude des causes. Si l'on veut d'autres preuves que statistiques, le comportement de la femme de Milichus est assez éloquent (15.54)⁵⁵. Milichus, affranchi de l'un des principaux membres de la conjuration de Pison, Flavius Scaevinus, en cause la perte en la révélant à Néron. Mais c'est bien sa femme qui se révèle le véritable moteur de cette décision. Jamais nommée, elle apparaît d'abord comme une influence presque annexe⁵⁶, aussi son discours est-il d'abord narrativisé (*quippe ultro metum intentabat*) ; mais au fur et à mesure que Tacite dévoile à quel point ce simple *consilium* a de force sur Milichus, son discours, dans l'emballement du récit, devient indirect – la syntaxe très libre de cet extrait, qui coordonne un discours narrativisé et un discours indirect dans un effet de zeugme assez surprenant⁵⁷, insistant peut-être sur ce rôle soudainement devenu central de l'épouse. Cette parole ayant soudainement acquis un véritable poids dans le récit historique, il est normal que Tacite en marque nettement la conséquence au début du chapitre suivant⁵⁸. Outre l'évidence de la dichotomie entre le rôle de la femme dans l'épisode et la réticence que Tacite a à le reconnaître, lui qui charge cette intervention d'une axiologie naturalisante très négative (*consilium [...] muliebre ac deterius*, 15.54), l'on voit bien ici la corrélation qui se met au jour entre, d'une part, la forme du discours et, d'autre part, son poids dans la causalité historique.

Une telle conclusion ne rend cependant pas compte, pour ces femmes sans réel pouvoir politique, de la plus grande partie des discours indirects, qui ne se concrétisent pas en action. Dans ces cas-là, la place plus importante réservée à la parole féminine par le recours au discours direct et non au discours narrativisé peut s'expliquer autrement : il s'agit de mettre en valeur une parole qui se signale par son exemplarité. Devenant un *bonum exemplum*, la voix féminine mérite alors de résonner plus directement dans l'histoire, et le choix du discours indirect (voire direct) se fait presque didactique. Plus des deux tiers des discours indirects sans conséquence des femmes non julio-claudiennes sont des discours exemplaires : on y trouve essentiellement des épouses qui affirment à leur mari qu'elles les suivront dans la mort⁵⁹ ou des femmes qui résistent à la torture sans trahir leurs proches ou leurs maîtresses⁶⁰ : dans ces

s'exprimant seules, trois paroles rapportées au discours narrativisé ont une vraie conséquence sur le cours des événements (6.35, 12.51 et 13.44).

55 Sur cette affranchie et la place des femmes lors de la conjuration de Pison, voir Devillers 2018, qui analyse le rôle et la signification politique des réseaux féminins, réels ou symboliques, dans cette épisode. Sur la conjuration en général, Cogitore 2002, 249-263.

56 *Etenim uxoris quoque consilium adsumperat muliebre ac deterius. Quippe ultro metum intentabat, multosque adstitisse liberos ac seruos qui eadem uiderint : nihil profuturum unius silentium, at praemia penes unum fore, qui indicio praeuenisset*, 15.54. On notera l'adverbe *quoque* qui lie presque incidemment l'intervention de cette femme aux considérations psychologiques centrées sur Milichus.

57 *Quippe ultro metum intentabat, multosque astitisse liberos ac seruos, qui eadem uiderint. Multosque* marque la transition du discours narrativisé au discours indirect, avec une certaine brutalité syntaxique, comme le relève Ash 2018, 252. Ce discours entre ainsi dans la catégorie des discours indirects féminins "instables", dont nous parlerons plus bas, notamment pour Poppée.

58 Le chapitre 15.55 commence en effet par *igitur*. Gibson 1998 a démontré comment la causalité des rumeurs, difficilement acceptable pour l'historien-sénateur, demeurerait pourtant sensible dans les connecteurs logiques du récit tacitien : la même approche semble valoir ici pour les conséquences des discours féminins hors des scénarios julio-claudiens.

59 Telles Plancine (3.15) et Pauline (15.63).

60 Une esclave d'Octavie non nommée en 14.60 ; Epicharis, qui ne trahit pas la conjuration de Pison en 15.57, auxquelles on peut ajouter à titre de comparaison l'intéressante répartie d'une Ligurienne face aux rapines des Othoniens en Tac., *Hist.*, 2.13. Au reste, ces exemples de discours féminins

deux cas, c'est leur *fides* qui se trouve exemplifiée. La plus grande partie des paroles féminines exemplaires sont rapportées au discours indirect : ce n'est pas tant leur importance dans la consécution des événements que leur poids dans le discours de l'historien-moraliste qui le justifie – ce qui explique que l'on trouve surtout dans ce corpus des esclaves, des affranchies ou des femmes du peuple et des provinciales, tous groupes sociaux qui ne peuvent que difficilement prétendre à l'action politique.

La forme même de ces discours indirects exemplaires est significative. Il s'agit en effet pour la plupart de discours très brefs, d'une ou deux propositions de premier rang, bien encadrées par le récit avec, d'un côté, un terme renvoyant à la locutrice, et de l'autre, un verbe de parole – en d'autres termes d'un discours fort contrôlé. Leur mise en série est éloquente (en gras, le discours rapporté lui-même) :

ipsa <Plancina> // ***sociam se cuiuscumque fortunae et si ita ferret comitem exitii*** // *promittebat* (3.15)
una <*ancilla Octaviae*> // ***castiora esse muliebria Octaviae*** // *respondit* (14.60)
illa <Paulina> *contra* // ***sibi quoque destinatam mortem*** // *adseuerat* (15.63)
femina Ligus [...] *uterum ostendens* // ***latere*** // *respondit* (Tac., *Hist.*, 2.13)

Par leur *constantia* (le terme est utilisé pour la Ligurienne de Tac., *Hist.*, 2.13), ces femmes obtiennent le droit de faire entendre leur voix dans le récit historique, mais précisément de faire entendre une voix clairement et nettement subordonnée à la narration, à l'inverse de celle de certaines Julio-Claudiennes. Cette voix devient donc dans ce cas un outil idéologique pour l'historien⁶¹. Thématiquement, ces discours indirects exemplaires se définissent par le refus général du pathétique comme objet du propos⁶² (même s'ils suscitent le pathétique chez le lecteur⁶³) et, le cas échéant, par une forme de détachement presque stoïcien face à la mort. Il est très intéressant que le seul discours *direct* d'une femme autre qu'Agrippine, celui de Servilia, fille de Barea Soranus, soit non seulement un discours exemplaire, marqué du sceau de la piété filiale et du respect des institutions romaines, mais aussi un discours qui ne devient direct qu'une fois que le personnage féminin a renoncé à la grammaire du pathétique : *primum strata humi longoque fletu et silentio, post altaria et aram complexa* : "Nullos, inquit, impios deos [...]" (16.31). Ici, l'opposition *primum* [...] *post* indique bien cette évolution et le *silentium* central marque la césure entre les deux états, celui du long pleur et celui de la parole articulée, exemplaire, consécutive à un geste de piété religieuse⁶⁴. C'est ainsi la dignité de Servilia, qui quitte la posture pathétique, qui justifie qu'on ménage une place aussi exceptionnelle à sa

exemplaires s'inscrivent dans les catégories programmatiques des *bona exempla* présentées au début des *Histoires* (Tac., *Hist.*, 1.3).

- 61 Il a déjà été remarqué que Tacite confiait à des personnages marginaux politiquement le soin de critiquer le pouvoir impérial. À propos d'Arminius, d'Epicharis et de Cremutius Cordus, Pagán 2000 avance l'hypothèse d'une distanciation volontaire de Tacite : "by expressing dissatisfaction through a foreigner, a woman, and a condemned senator, Tacitus finds a way to proclaim the message of freedom in the face of tyranny. He uses their voices 'to revolt against silence with a bit of speaking'" (p. 368 ; la foule n'est pas non plus étrangère à ce rôle). Cette position ambiguë de tels discours s'accompagne, comme on le voit, de caractéristiques syntaxiques particulières, elles-mêmes bivalentes : liberté du discours indirect, mais aspect très borné de celui-ci. Sur la construction exemplaire d'Epicharis, renvoyons encore à Devillers 2018.
- 62 Qui va parfois jusqu'au refus même de la parole : voir le comportement très clairement positif de la fille de Ségeste en 1.57 : *neque uicta in lacrimas neque uoce supplex*.
- 63 En continuant de suivre la typologie de Marmontel (Marmontel 1846, vol. 3, 90), il s'agit dès lors d'un pathétique réfléchi (ou indirect), puisque n'affectant pas de représenter les sentiments que le lecteur doit ressentir (disjonction entre les fins et les moyens, à la différence du pathétique direct).
- 64 À ce titre, l'affirmation de Engel 1972, 294, selon laquelle "l'héroïsme féminin, lorsqu'il se rencontre, est un accès, qui cède bientôt aux larmes" ne tient pas : nous avons ici un enchaînement exactement inverse.

parole. Le reste du discours, marqué par l'anaphore de *nullus*, développe très clairement l'*ethos* fort vertueux de la locutrice.

Ce parcours narratologique dans les discours des femmes théoriquement dépourvues de pouvoir politique montre bien que Tacite ne réserve à leur voix un espace autonome dans le récit que de manière exceptionnelle : lorsqu'elles sont assez importantes pour influencer le cours des événements ou quand elles se muent en un outil didactique pour le moraliste – encore faut-il mentionner que cela se fait alors dans des cadres discursifs très balisés et très contrôlés. À l'inverse, nombre de femmes vertueuses ne s'expriment jamais chez Tacite, comme Galeria, la femme de Vitellius, ou même sa mère Sextilia, qui ne parle qu'en une occasion, précisément pour livrer un *exemplum* de modestie⁶⁵.

Les Julio-Claudiennes

La même analyse narratologique ne saurait convenir pour les discours des Julio-Claudiennes. Celles-ci sont, de fait, dans une position où la majorité de leurs interventions orales sont suivies d'action ; par ailleurs, Tacite les représente comme des êtres passionnels, des "superbes" ou des "impudiques" pour reprendre les mots de J.-M. Engel⁶⁶, bien peu susceptibles d'être érigées comme des modèles moraux. La double problématique de l'efficacité et de l'exemplarité du discours s'adapte donc mal à ce sous-corpus observé dans une perspective narratologique. Néanmoins, une étude spécifique pour les cinq Julio-Claudiennes les plus importantes dans les *Annales* (Livia, Agrippine l'Aînée, Messaline, Agrippine la Jeune, Poppée) se révèle autant voire plus intéressante, en ce que le type (narratologique) de discours que Tacite leur attribue semble refléter le rapport au pouvoir particulier de chacune d'elles. Privées institutionnellement de l'exercice de l'*imperium*, ces femmes julio-claudiennes réussissent néanmoins indirectement à peser sur la direction de l'État et leurs discours portent les traces des modalités de cet exercice particulier du pouvoir⁶⁷.

Si l'on étudie l'ensemble des paroles des cinq principales Julio-Claudiennes selon deux critères, le type de discours rapporté et l'efficacité de parole, analysée en première partie, les variations de résultats sont pour le moins surprenantes. Ainsi, Livia s'exprime dans les *Annales* quasiment toujours avec des discours narrativisés et sa parole est majoritairement suivie d'effets⁶⁸. En cela, elle est suivie de près par Messaline, chez qui le discours narrativisé occupe quatre de ses cinq interventions orales, même si elle est bien moins fréquemment la cause d'une

65 Tac., *Hist.*, 2.64 : Galeria constitue le modèle de la femme d'empereur, en ce qu'elle ne se mêle pas aux affaires politiques (*non immixta tristibus*). Le chapitre du *Dialogue des Orateurs* consacré aux *exempla* maternels de l'époque républicaine évoque les actions vertueuses de Cornelia (mère des Gracques), d'Aurelia (mère de César) et d'Atia sans leur donner une seule fois la parole (sur ces *exempla*, voir Engel 1972, 302, Marshall 1984 : 175-177 et Hälikk 2002, 80). Même constat pour les vertueuses Germaines (*Germ.*, 19, Engel 1972, 297 bis).

66 Engel 1972, 300.

67 Sur celui-ci, voir Späth 2010, 143-144, qui décrit l'action féminine dans les *Annales* de Tacite comme limitée à la sphère de la *domus*, hors de la politique institutionnelle, et comme une force essentiellement de réaction. Dans une perspective plus historique, renvoyons aux analyses de C. Kunst sur ce pouvoir informel et les réseaux qui le portaient (notamment Kunst 2010), et plus récemment à Benoist 2015, qui présente une analyse de la tension entre l'*imperium* impossible des femmes à Rome sous l'Empire et leur influence réelle dans les domaines civils et militaires. Ce pouvoir est d'ailleurs conforme à la position des reines hellénistiques, comme le démontrent plusieurs interventions regroupées dans Bielman Sánchez *et al.* 2016.

68 Sur notre décompte de dix interventions orales de Livia, neuf sont des discours narrativisés (1.13.6 ; 2.42.3 ; 2.43.4 ; 2.82.1 ; 3.15.1 ; 3.17.1 ; 4.57.3 [deux discours] ; 6.26.3), et deux sont des discours dépourvus de conséquence (2.34.2 et 4.57.3, deuxième occurrence).

action (2/5)⁶⁹. Poppée s'exprime rarement (seulement trois discours), mais à chaque fois de manière imposante : ce sont trois discours indirects, et trois discours particulièrement longs, entre six et onze propositions infinitives (13.46 ; 14.1 ; 14.61). Sa parole, elle aussi, atteint son but. Agrippine l'Aînée et surtout Agrippine la Jeune ont une parole fréquente (respectivement six et onze interventions) et les formes de leur discours sont variées, la seconde étant d'ailleurs la seule à s'exprimer à la fois en discours direct, indirect, et narrativisé.

Ces différentes façons de faire entendre sa voix au sein du récit historique sont symboliques, nous semble-t-il, des différentes manières d'exercer une influence sur le cours des événements dans un système impérial taillé pour le pouvoir masculin. Chez Tacite, cette propension à se mêler du gouvernement est souvent présentée sous la forme de l'ambition qui, souvent positive pour les hommes, devient un vice de nature chez les femmes, en particulier dans les *Annales*⁷⁰. Ainsi, que le discours de Livie soit essentiellement narrativisé, c'est-à-dire réduit à sa dimension événementielle, et pourtant particulièrement puissant, est symbolique de son rôle de femme de pouvoir de l'ombre, dont l'influence sur Auguste et sur Tibère ne vise jamais à la publicité⁷¹. Cette caractéristique explique la forme de ses discours, qui semblent parfois presque anecdotiques, mais qui constituent souvent en réalité le moteur d'une décision impériale : son comportement pour protéger Plancine en est le meilleur exemple (cf. supra). Le fait que la plupart de ses interventions soient mentionnées à l'ablatif de cause⁷² nous paraît aller exactement dans le même sens : elles ont l'apparence de circonstants, mais sont plutôt à l'origine de bien des actions. La proximité narratologique (i.e. le recours quasi systématique au discours narrativisé) de la parole de Messaline, dont on aurait attendu, eu égard à sa réputation sulfureuse, plus de discours indirects chatoyants et trompeurs, dessine peut-être des choix de communication parallèles chez ces deux personnages, dont nous avons relevé les similitudes rhétoriques plus haut.

En suivant cette interprétation de la variation narratologique de la parole féminine, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'Agrippine l'Aînée incarne quant à elle un rapport au pouvoir plus public et plus direct, matérialisé dans le récit historique par trois discours indirects sur six interventions orales, soit une proportion très importante. Notons cependant que cette parole est rapidement privée de poids avec la mort de Germanicus – le levier masculin qui lui assurait son influence politique – et qu'elle n'a jamais une efficacité indubitable et concrète : très symboliquement, les trois moments où il est fait état d'une possible puissance de son discours sont aussi les trois passages où sa parole est mentionnée à travers celle d'autrui, et d'un homme de surcroît : ainsi de Domitius Celer qui craint ses *planctus* (2.77) ou de Tibère qui soupçonne ses *preces* (4.17). En étant ainsi continuellement médiée, intégrée dans la voix masculine, la puissance du verbe d'Agrippine est, de fait, symboliquement diminuée. Même son activité auprès de Germanicus en Germanie, notamment lorsqu'elle adresse "des éloges et des remerciements" (*laudes et grates*, 1.69) aux légions, est évoquée par la médiation de Pline l'Ancien, un des *auctores* de Tacite⁷³ : c'est un discours narrativisé encore dévitalisé par

69 Discours narrativisés de Messaline : 11.2 ; 11.32 ; 11.37 ; 11.37. Seuls 11.2 et 11.32 sont des prises de parole efficaces.

70 Cf. l'intéressant commentaire auctorial de Tacite à sa mort : *sed Agrippina aequi impatiens, dominandi avida, uirilibus curis feminarum uitia exuerat* (6.25). Sur l'ambition comme vice féminin, voir Posadas 1992, 148.

71 Comme en témoignent sa complaisance aux *arcana* (1.6), son action *in occulto* (2.77), son refus d'apparaître aux funérailles de Germanicus (3.3) et le fait que l'on ne reconnaît bien souvent qu'après-coup son influence (par exemple, après sa mort, *litterae <Tiberii> quas pridem adlatas et cohibitas ab Augusta credidit uulgus*, 5.3).

72 *Hortatu*, 1.3 ; *secretis Augustae precibus*, 3.15 ; *precibus uxoris*, 4.57 ; *precibus Augustae*, 6.26.

73 *Tradit C. Plinius, Germanicorum bellorum scriptor, stetit apud principium pontis laudes et grates reuersis legionibus habentem* (cf. supra pour ce passage). Sur le rapport de cet épisode avec le thème de la *dux femina*, L'Hoir 1994, 12-13 et en dernier lieu l'étude de Benoist 2015, 270-276, qui lie cette

son intégration dans un discours indirect masculin. La force du discours d'Agrippine, très différent de celui de Livie par sa publicité assumée, ne s'actualise donc jamais réellement, probablement à cause de la mort précoce de son mari et du pouvoir impérial de Tibère⁷⁴ ; en outre, elle se trouve rapidement réduite au rôle de *miserrima coniux* (2.70), incompatible avec celui de femme de pouvoir.

Agrippine la Jeune, nous l'avons dit, reste le personnage féminin le plus complet dans ses interventions orales ; c'est ainsi la seule de cet ensemble qui s'exprime au discours direct. Les nombreuses variations entre le discours narrativisé, le discours indirect et le discours direct expriment peut-être à quel point la fille de Germanicus est à l'aise dans l'exercice du pouvoir sous tous ses aspects ; surtout, l'évolution de la forme de ces discours reflète l'évolution de son "parcours politique". Son influence naissante sur Claude est d'abord textualisée par des discours narrativisés efficaces⁷⁵, et son pouvoir grandissant se développe alors que sa voix prend plus d'importance dans le récit historique, passant du discours narrativisé au discours indirect. Avec l'adoption de Domitius Néron par Claude (12.25), elle est alors clairement liée en deux points au pouvoir (femme de l'empereur, mère du prince). Sa parole atteint donc un pic d'efficacité, symbolisé par l'omniprésence de sa voix dans le récit : trois interventions en à peine deux chapitres⁷⁶, dont deux au discours indirect, et toutes suivies d'effets immédiats. L'émancipation de Néron, à partir du début du livre 13, va de pair avec la déchéance d'Agrippine et de son discours, qui, très symboliquement, se réduit dans ce début du livre 13 à des discours narrativisés inefficaces⁷⁷. Cette chute n'est pas linéaire, comme le prouve le sursaut du long discours direct de 13.21 qui est immédiatement suivi d'effet ; mais il s'agit alors d'une posture défensive, et qui n'est guère plus que le lointain écho de sa puissance passée, comme peut l'indiquer l'expression *ferociae memor* qui introduit sa plaidoirie. Sa parole devient purement exemplaire avec les brefs discours directs sentencieux rapportés au moment de sa mort.

Poppée vient très nettement occuper l'espace discursif laissé vacant non par la mort d'Agrippine, mais par sa chute et son aphonie, dès le milieu du livre 13, et à l'exception de ses *ultima uerba*. Comme vu plus haut, trois interventions sont à porter au crédit de Poppée, disséminées à intervalles réguliers (13.46 ; 14.1 ; 14.61). Poppée parle donc efficacement – ses discours aboutissent toujours à une décision de la part de Néron – et massivement. Ce sont trois discours indirects très longs, et tous adressés à Néron : comme Livie avec Auguste et Tibère, et à la différence de Messaline et d'Agrippine la Jeune avec Claude, le pouvoir féminin ne s'exerce avec elle qu'indirectement, par influence, à travers l'autorité de l'empereur, et sans se substituer à elle. Néanmoins, Poppée semble faire une plus grande publicité de sa parole, bien moins discrète que celle de Livie : sa voix n'est ainsi jamais narrativisée. La caractéristique syntaxique principale de ses discours réside dans leur "instabilité" : en 14.1 et 14.61, le discours indirect n'est absolument pas introduit par un verbe de parole et apparaît presque inopinément dans le récit⁷⁸. Ailleurs, en 13.46, le discours n'est pas strictement

thématique à la question de l'*imperium* dans le régime impérial. Sur cette mention de source, voir également Devillers 2003, 160-161.

74 Peut-être aussi à cause du fait qu'elle a construit son discours et son pouvoir hors de Rome, cf. Hälikk 2002, 100.

75 Cf. l'analyse, en première partie, du retour du verbe *impetrare* (12.8 et 12.27).

76 En 12.41 et 12.42, alors même que Tacite ne consacre à ce moment du livre 12 que trois chapitres (12.41-43) aux affaires romaines, prises entre les troubles en Bretagne (12.31 à 40) et les guerres au Proche-Orient (12.44-52). On mesure bien ici l'hégémonie de la parole d'Agrippine.

77 Voir la valeur très adversative de l'ablatif absolu cité supra : *quod quidem aduersante Agrippina* (13.5).

78 C'est très net en 14.61 : [*Poppaea*] *semper odio, tum et metu atrox [...], prouoluta genibus eius [sc. Neronis], non eo loci res suas agi [...]*. Sur la stratégie de séduction déployée par Poppée ici, voir Utard 2004, 423-425 ; pour le discours de 14.1 et les particules affectives qui s'y trouvent, Utard 2004, 166-167. L'absence de verbe introducteur est statistiquement beaucoup plus fréquente chez Tacite que chez les autres historiens latins (cf. Utard 2004, 134-136 et 154-158 et les tableaux présentés).

rattaché à un moment particulier, mais semble décalé dans le sommaire qu'elle effectue alors le récit. Ses paroles sont ainsi introduites par un fréquentatif (*nuptam esse se dictitans*), mais la longueur et le détail du discours prouvent bien qu'il ne peut s'agir de mots simplement répétés à de nombreuses reprises. Comment analyser cette instabilité ? Peut-être est-elle le signe du rapport au pouvoir particulièrement insidieux que met en jeu, selon Tacite, le personnage de Poppée. De même que son discours indirect s'insinue de façon inattendue dans le récit, de même le personnage se sert-il de ses charmes pour influencer, à travers Néron et de façon scandaleuse pour l'historien-moraliste, le cours des événements et le destin de l'Empire.

Cette forme du discours indirect "instable", géométriquement opposé aux discours indirects exemplaires très balisés *vis supra*, ne se trouve pas uniquement pour Poppée, même si c'est elle qui l'illustre le plus parfaitement. Le recours assez fréquent à l'infinif de narration pour introduire des paroles féminines, au-delà même des Julio-Claudiennes, abonde dans le même sens. De fait, l'emploi de l'infinif historique suppose bien que l'on vide l'action de toute marque temporelle, et qu'on la rattache à une temporalité extrêmement floue⁷⁹. La même analyse vaudrait pour les fréquentatifs, qui inscrivent des développements oratoires souvent tout à fait circonstanciés dans une temporalité itérative. Dénier à un discours qu'il ait pour cadre énonciatif un moment précis et unique, c'est en fin de compte dénigrer sa portée, sa situation à un moment précis du récit historique. Il est intéressant de constater que cette technique touche en majorité (quoique non exclusivement) les discours féminins et les discours de la foule : le verbe *fremere* employé comme infinif de narration, par exemple, est appliqué à un discours d'Agrippine en 13.13, dans une caractérisation presque ontologique de la part de Tacite (*muliebriter fremere*), mais aussi pour les paroles de la foule en 11.28 et en *Hist.*, 2.6. En plus de cette perspective temporelle volontairement décontextualisée, le sémantisme du terme opère du même coup une réduction au matériau sonore de ce qui demeure de véritables actes rhétoriques⁸⁰. C'est que, pour la femme comme pour la foule, Tacite a conscience d'un paradoxe : avec le système impérial, ces acteurs sociaux accèdent, certes indirectement, par leur relation particulière à l'empereur, à une forme de pouvoir, et leur voix, instrument de cette conquête, porte de plus en plus. Refusant de reconnaître ostensiblement la nouvelle puissance de leur discours, l'historien réussit pourtant à en rendre compte au cœur de son projet historiographique avec des formes discursives symboliquement paradoxales.

On peut suggérer que ce choix est corrélé avec la nature du ou des locuteur(s), comme cela apparaît déjà avec les discours collectifs, très fréquemment dépourvus de terme introducteur (Utard 2004, 216-217). De tels phénomènes de flou syntaxique ont été relevés à propos du barbare Arminius par Pagán 2000, 359-364, qui en faisait des passages au *free indirect speech*, caractérisation que nous ne partageons pas, car le lien de subordination syntaxique reste évident. Nous la suivons cependant tout à fait sur le fait que ces écarts (ou plutôt ces raffinements) syntaxiques répondent à des schémas de pensée idéologiques ou politiques.

79 Orlandini 2002 : 198, à ce sujet : "la prédication [...] est focalisée, dépourvue de tout ancrage temporel déictique". Voir aussi Adema 2007, 9.

80 Nous ne croyons pas que le terme de *fremere* renvoie particulièrement à la "rage" de la locutrice, comme le pense Rutland 1978, 16 et 25. En revanche, l'utilisation de *muliebris* ou de *muliebriter* a nettement pour fonction de tracer le profil psychologique de l'archétype féminin selon Tacite, ce que note la même autrice (p. 15 et suiv.).

CONCLUSION

Ce cheminement dans les discours féminins des *Annales*, commencé avec les Julio-Claudienne, élargi aux femmes de second rang, aux anonymes et aux affranchies, à la foule sans nom enfin, et ramené en dernier lieu aux grandes figures de la *domus Augusta*, invite bien à parler d'“opinion nuancée” de Tacite à l'égard des femmes, comme le fait É. Aubrion⁸¹. La richesse de leur discours et la façon dont il est représenté dans le récit historique en est la meilleure preuve. Le double éclairage rhétorico-narratologique nous a permis de mettre en évidence la façon dont les discours féminins constituent un outil puissant de caractérisation pour Tacite, qui peut, grâce à lui, mettre en valeur certains traits de ses personnages principaux – la transgression de Messaline, la position de victime d'Octavie –, opérer des rapprochements audacieux – Livie et Messaline, dont la parole est souvent proche –, faire ressortir certaines femmes, comme Agrippine la Jeune, la plus riche et la plus ambiguë de toutes par son discours. Sur tous ces points, la convergence des analyses rhétoriques et narratologiques illumine la cohérence de la représentation tacitéenne des femmes de pouvoir, au-delà de l'axiologie qui la soutient. Cette cohérence ne s'arrête pas aux portes du palais, puisque l'ensemble du discours féminin semble obéir à des règles narratologiques, où la forme des propos rapportés, leur plus ou moins grande autonomie, dont témoigne le choix de telle ou telle tournure syntaxique, permet à l'historien de marquer certaines interventions orales comme puissantes ou exemplaires. Il y a donc bien, chez Tacite, un véritable travail centré sur les voix des femmes, certes souvent présentées de manière négative, mais qu'il utilise comme un outil de définition du régime impérial.

Isabelle Cogitore

Université Grenoble Alpes

Louis Autin

Sorbonne Université (Rome et ses Renaissances, EA 4081)

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels



81 Aubrion 1985, 667. Sur cette ambiguïté, Hälikk 2002, 78, qui affirme que l'ostensible misogynie de Tacite cache un intérêt profond pour la figure de la *dux femina*. Le même type de constat vaut pour les foules. Baldwin 1972, 91 et 97 va dans le même sens : il n'y a pas d'attitude unique de Tacite à ce sujet, et l'auteur relève au long de son article certaines incohérences de l'historien. Rappelons que le débat sur la place des femmes qui se tient au Sénat (3.33-34) présente équitablement les arguments *pro* et *contra* : quelle qu'ait été son opinion, Tacite a su garder les deux faces de la question dans son œuvre (sur ce débat, Baldwin 1972, 90-91 ; Aubrion 1985, 663-667 ; L'Hoir 1994, 12-17 ; Späth 2010, 140-143).